

Monsieur le Recteur
de l'Académie de Créteil
4 rue Eugène Enesco
94000 Créteil

Monsieur le Recteur,

Nous apprenons que les enseignants stagiaires, en 2018-2019, devront payer à l'ESPE de Créteil 90 euros au titre de « la contribution à la vie étudiante et au campus ». L'acquiescement de cette contribution est un préalable à l'inscription à l'ESPE.

La FSU dénonce vigoureusement cette contribution de 90 euros pour accéder à une formation imposée par l'employeur Éducation Nationale. Nous rappelons que ces jeunes collègues ne toucheront leur première paie que fin septembre dans le meilleur des cas. De nombreux stagiaires affectés à Créteil viennent de province, voire d'Outre-mer et doivent donc assumer un logement et leur déménagement, auxquels s'ajoutent de nombreux frais dus à leur installation en Île-de-France ou à leur prise de fonction.

Monsieur le Recteur, vous avez rappelé à plusieurs reprises le coût élevé du logement et de la vie en Île-de-France ainsi que l'image négative de notre académie. De plus, il est nécessaire de limiter l'évitement de notre académie.

C'est pourquoi, la FSU exige que les enseignants stagiaires soient exonérés de ce droit d'inscription déguisé ou de tout droit d'inscription à l'ESPE. A minima, tout droit d'inscription doit être pris en charge par le rectorat ou le ministère.

Dans cette attente, vous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement à un Service Public d'Éducation accueillant pour les enseignants entrant dans le métier.

Pour les syndicats enseignants de la FSU,



Dominique CHAUVIN
Coordinateur académique